

Information réglementée

23 juin 2016  
10:30 CET

## Umicore conteste la décision de l'Autorité de la Concurrence française et se pourvoira en appel

Umicore a pris connaissance de la décision de l'Autorité de la Concurrence française portant sur ses activités de commercialisation de produits de couverture et de produits d'évacuation des eaux pluviales en zinc ainsi que de la sanction dont le montant s'élève à 69 243 000 euros. Un recours en justice sera introduit contre cette décision.

L'Autorité de la Concurrence française reproche à Umicore Building Products France d'avoir imposé une exclusivité d'approvisionnement à certains distributeurs français entre 1999 et 2007 et d'avoir, de la sorte, abusé d'une prétendue position dominante. Umicore conteste catégoriquement avoir imposé ou cherché à imposer une quelconque exclusivité d'approvisionnement et dispose de nombreux éléments étayant sa position. L'étude approfondie du dossier démontre, notamment, que les distributeurs repris dans la notification de griefs disposaient d'un approvisionnement large et varié dont une part importante était issue de concurrents d'Umicore Building Products France.

Par ailleurs, les éléments sur lesquels l'Autorité s'appuie pour établir qu'Umicore Building Products France aurait ou aurait eu une position dominante ne reflètent en rien la réalité du marché des matériaux de couverture, dans lequel le zinc se bat chaque jour pour trouver sa place parmi une multitude de produits substituables. La position de l'Autorité française est d'autant plus infondée qu'elle est en contradiction avec celle de la Commission Européenne et de l'Autorité de la concurrence allemande qui ont, à plusieurs reprises dans des décisions antérieures, estimé que les produits en zinc ne constituent qu'un sous-segment du marché des matériaux de couverture et ne doivent pas être considérés de façon isolée. Selon ces décisions antérieures, Umicore Building Products France ne dispose en aucun cas d'une position dominante.

« Face à cette décision infondée, nous sommes déterminés à nous battre pour protéger notre marque et continuer à apporter à nos clients des produits et services de qualité. » a déclaré Marc Grynberg, CEO d'Umicore.

## Pour tout complément d'information

### **Media Relations – France**

+33 6 23 65 36 85

### **Media Relations - Autres**

Tim Weekes	+32 2 227 73 98	tim.weekes@umicore.com
------------	-----------------	------------------------

### **Investor Relations**

Evelien Goovaerts	+32 2 227 78 38	evelien.goovaerts@umicore.com
Eva Behaeghe	+32 2 227 70 68	eva.behaeghe@umicore.com

## Profil d'Umicore

Umicore est un groupe mondial spécialisé dans la technologie des matériaux et le recyclage. Le Groupe se concentre sur des domaines où son expertise en science des matériaux, chimie et métallurgie fait la différence. Ses activités s'articulent autour de trois business groups: Catalysis, Energy & Surface Technologies et Recycling. Chaque business group est divisé en plusieurs business units offrant des matériaux et des solutions à la pointe de nouveaux développements technologiques. Ils sont essentiels à la vie de tous les jours.

Umicore tire la majorité de ses revenus et consacre la plupart de ses efforts en R&D aux technologies propres telles que les catalyseurs pour le contrôle des émissions, les matériaux pour batteries rechargeables et le recyclage. L'objectif principal d'Umicore de créer de la valeur durable se base sur l'ambition de développer, de produire et de recycler des matériaux de façon à remplir sa mission : materials for a better life.

Le Groupe Umicore déploie des activités industrielles sur tous les continents et dessert une clientèle mondiale. Il a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de € 10,4 milliards d'euros (revenus de € 2,6 milliards hors métaux) et emploie actuellement quelque 10.400 personnes.